

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le 11 JUIN 2010

Monsieur le Député,

Dans le cadre de la politique d'infrastructures de transport durable menée dans le respect des conclusions du Grenelle de l'environnement, une priorité est accordée aux projets alternatifs à la route. C'est pourquoi un réexamen des projets d'infrastructures a été engagé, conduisant, comme je vous l'écrivais le 23 juillet 2009, à de nouvelles perspectives pour l'autoroute A9 au droit de Montpellier.

En effet, suite à la mission d'expertise que M. Dominique BUSSEREAU et moi-même avons confiée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), nous vous avons indiqué :

- L'inadéquation du projet initial à 2x3 voies sur 19 km ;
- L'existence d'un projet alternatif à 2x2 voies sur 12 km ;
- Notre souhait que soient achevés avant le 30 novembre 2009 les travaux d'aménagement des 3 échangeurs existants, et qu'une évaluation de leur impact sur la sécurité permette d'éclairer le choix définitif de l'Etat.

Nous avons souhaité pouvoir orienter la suite de la procédure à la lumière de ces réflexions complémentaires, et en toute transparence, au début de cette année.

Les aménagements évoqués ont été réalisés par ASF dans les délais impartis. Les premières observations réalisées indiquent que ces aménagements apportent des améliorations ponctuelles mais ne permettent pas de traiter efficacement les problèmes de congestion observés sur cet axe autoroutier, notamment à l'est de l'agglomération. Des difficultés structurelles (remontées de files sur l'autoroute) restent visibles et continuent d'engendrer des situations de dangerosité.

Monsieur Jacques DOMERGUE
Député de l'Hérault
Conseiller régional de Languedoc-Roussillon
Assemblée Nationale
75355 PARIS 07 SP